



Province de Québec  
MRC BEAUCE SARTIGAN  
Municipalité de Saint-Philibert

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024**

**Avis Public** est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022-2023-2024 a été déposé à mon bureau le mardi 14 septembre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance au 376 rue Principale, Saint-Philibert;

Que, conformément aux dispositions de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :

- . être déposée au plus tard le 30 avril 2022;
- . remplir le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », formulaire disponible au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan;
- . remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation ou l'envoyer par courrier recommandé, joindre au formulaire la somme déterminée.

Donné ce 15e jour de septembre 2021

Maryse Nadeau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Maryse Nadeau, directrice générale de la municipalité de Saint-Philibert, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 15e jour de septembre 2021, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15e jour de septembre 2021.

Maryse Nadeau  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

### **PARTIE 1 : DÉCLARATION DE L'ÉVALUATEUR**

Je, soussigné, **PIERRE HUOT**, évaluateur de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, signe et dépose le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de **SAINT-PHILIBERT** entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce sommaire de rôle inclus les tenues à jour déposée au 15 septembre 2021 et représente votre rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2022.

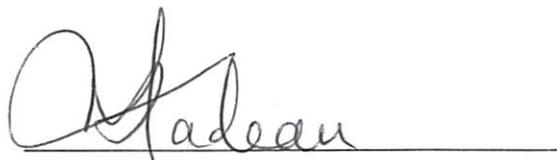
Signé à Saint-Georges, le \_\_\_\_\_.

 Pierre Huot É. A.

Pierre Huot, B.S.C., É.A.

### **PARTIE 2 : DÉCLARATION DU GREFFIER**

J'atteste que le rôle d'évaluation de la municipalité de **SAINT-PHILIBERT** a été déposé à mon bureau à 9h30 le 14/9/2021  
(heure) (date)



Signature du greffier de  
la corporation municipale